

## Présentation de la Passerelle Cnam-Enjmin / École NAD-UQAC et du processus de candidature

Dans le cadre d'un partenariat entre le Cnam-Enjmin et l'École NAD-UQAC, une Passerelle est proposée pour la rentrée 2025.

### Partenaires

- Le [Cnam-Enjmin](#), l'École nationale du jeu et des médias interactifs numériques (Angoulême - France), est une école du [Cnam](#), le Conservatoire national des arts et métiers
- L'[École NAD](#), l'École des arts numériques, de l'animation et du design (Montréal - Canada), est une école de l'[UQAC](#), l'Université de Québec à Chicoutimi

### Programmes concernés

- [Master jeux et médias interactifs numériques](#) du Cnam-Enjmin
- [DESS en design de jeu vidéo narratif](#) de l'École NAD-UQAC

**IMPORTANT - La Passerelle est destinée uniquement aux candidates et candidats du parcours Game Design du concours master JMIN (Cnam-Enjmin) souhaitant se spécialiser en narrative design.**

### Objectif

Remplacer la première année d'études du master jeux et médias interactifs numériques du Cnam-Enjmin par le [DESS en design de jeu narratif de l'École NAD-UQAC](#) dispensé dans la ville de Montréal au Canada.

### Programme d'études

- Première année à Montréal : DESS en design de jeu narratif de l'École NAD-UQAC
- Deuxième année à Angoulême : 2<sup>de</sup> année du master JMIN

Si l'élève réussit les deux formations, il se voit décerner les deux diplômes.

### Conditions sine qua non pour participer à cette Passerelle

Réussir le concours du master JMIN en Game Design ainsi que la sélection spécifique au DESS de l'École NAD-UQAC. La candidature aux deux formations (master JMIN et DESS) se fait par le dépôt d'un **dossier unique** sur la plateforme du Cnam-Enjmin.

## Processus de candidature à la Passerelle

Le programme de DESS en design de jeu vidéo narratif est contingenté. Les candidats et candidates au concours du master JMIN intéressés par cette Passerelle doivent présenter, en parallèle et avant le **jeudi 16 janvier 2025 à 15h**, un **dossier de candidature** qui doit obligatoirement contenir les éléments suivants :

- Un curriculum vitae spécifiant les tâches effectuées pour chaque expérience
- Les relevés de notes des études universitaires antérieures
- Un dossier de projets / portfolio remis **dans un format numérique uniquement**
- Un document de motivation exprimant votre intérêt pour les programmes de l'École NAD-UQAC, votre engagement à réussir dans la discipline et les raisons de votre choix de programme. Ce document peut prendre diverses formes : une lettre, une illustration, une vidéo, un balado, une bande dessinée, une animation ou tout autre format pertinent choisi par la ou le candidat. Seul un hyperlien vers un portfolio en ligne (ArtStation, Behance, Wix, YouTube, Vimeo, etc.) est accepté.

Ce dossier de candidature doit être déposé sur la même plateforme que celle du concours du master JMIN, dans un répertoire séparé.

Vous devez également envoyer un **mail** d'ici le jeudi 16 janvier 2025 à 15h, avec pour objet « Candidature Passerelle Cnam-Enjmin / École NAD-UQAC », pour indiquer que vous vous portez candidat ou candidate, à l'adresse suivante : [candidature.enjmin@lecnam.net](mailto:candidature.enjmin@lecnam.net).

Le Cnam-Enjmin informera tous les candidats et candidates (retenus ou non) des résultats du processus de présélection dès que ceux-ci seront connus.

L'UQAC prendra ensuite directement contact avec les candidats et candidates présélectionnés afin de leur indiquer la procédure d'admission spécifique.

L'UQAC contactera également les candidats et candidates pour leur communiquer les résultats d'admission finaux au DESS, fin mars 2025.

Néanmoins, **le Cnam-Enjmin pourra annuler la participation de ses candidates et candidats jusqu'au 3 juin 2025**, date à laquelle sont connus les résultats définitifs d'admission au master jeux et médias interactifs numériques.

**Tout candidat ou candidate désireuse de postuler à cette Passerelle doit se conformer aux conditions suivantes :**

1. Chaque candidat ou candidate proposée par le Cnam-Enjmin doit être titulaire d'un diplôme de niveau bac+3 (RNCP niveau 6 ou équivalent) et avoir réussi le concours d'admission Cnam-Enjmin au master jeux et médias interactifs numériques.
2. Les candidats et candidates proposées par le Cnam-Enjmin réaliseront l'intégralité du programme de DESS en design de jeu vidéo narratif de l'École NAD-UQAC (30 crédits canadiens, l'équivalent de 60 ECTS). Ces cours seront reconnus par le Cnam-Enjmin pour remplacer la première année du programme de master jeux et médias interactifs numériques.
3. Seuls les candidats et candidates proposées par le Cnam-Enjmin, ayant réussi le programme de DESS en design de jeu vidéo narratif de l'École NAD-UQAC, pourront intégrer directement la deuxième année du master jeux et médias interactifs numériques.

4. Le Cnam-Enjmin ne délivre de diplôme qu'à la fin de la deuxième année d'études du master jeux et médias interactifs numériques.
5. Un candidat ou candidate au concours Cnam-Enjmin qui ne réussirait pas ce dernier mais dont la candidature serait acceptée dans le cadre du DESS de l'École NAD-UQAC a toute la liberté de s'inscrire dans l'établissement canadien (hors Passerelle).
6. Les candidats et candidates Cnam-Enjmin admises au DESS de l'École NAD-UQAC doivent s'acquitter les droits de scolarité annuels en vigueur dans l'établissement d'accueil, à savoir environ **3 916 CAD\*** (élèves français ou belges francophones) ou 24 377 CAD (élèves internationaux). Veuillez-noter qu'il s'agit des frais de scolarité pour l'année 2024/25 ; Une augmentation d'environ 3 à 4 % est prévue chaque année.

Ces étudiants et étudiantes ne seront pas inscrites au Cnam-Enjmin lors de la première année de la Passerelle. C'est pourquoi iels n'auront pas à payer des droits universitaires en France.

\* En vertu de l'entente signée entre le gouvernement du Québec et celui de la France en matière de mobilité étudiante, les étudiants et étudiantes françaises de niveau universitaire de 2e cycle ont accès au tarif québécois (tarif le plus avantageux, moins élevé que celui appliqué aux élèves étrangers / étrangères et aux canadiens et canadiennes non-résidentes du Québec).

Pour bénéficier de ces tarifs, les élèves doivent détenir un passeport valide de la République française ainsi qu'un permis d'études conforme à la réglementation canadienne en matière d'immigration. Iels doivent obtenir également un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ).

*(Mise à jour du 05/12/2024)*